

Certificat de Spécialisation

« Arboriste Grimpeur »

Parcours en alternance



ARBRES ET PAYSAGES



Centre signataire de la charte H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap

Dates prévisionnelles 2026-2027 : 24/08/2026 au 04/06/2027

OU du 21/09/2026 au 18/06/2027

Durée : De 600 heures

Lieu : 160 chemin du Mas - 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

Délai d'accès : Le dossier de candidature, téléchargeable sous :
<https://www.cfpf.drome.cci.fr/elagage>

Il est également possible de candidater via www.parcoursup.fr

Diplôme préparé :

Certificat de Spécialisation Arboriste-Grimpeur
N° RNCP : 41391 - 3 blocs de compétences

Métier préparé :

Arboriste-élagueur.

Objectifs :

Justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement
Préparer un chantier de taille et de soins aux arbres.
Maîtriser les techniques de grimper et de déplacement dans l'arbre.
Exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement

Public concerné :

La formation s'adresse à toute personne de plus de 18 ans en reconversion ou en évolution professionnelle désireuse d'exercer ce métier et ayant les prérequis demandés.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Riches en moyens humains et matériels, nous vous proposons une **pédagogie participative**, sur un **concept de chantier école**.

Ainsi, notre pédagogie est orientée principalement vers la pratique professionnelle : exposé théorique + démonstration par le formateur + travail en situation réelle sur chantier professionnel.

Prérequis obligatoires :

Age minimum : 18 ans / Age maximum : 29 ans
Formation accessible aux candidats titulaires d'un Bac Pro, d'un BP ou d'un BTS pour les spécialités ou options du secteur de l'aménagement.

Toute autre situation est soumise à une dérogation à l'entrée en formation, accordée après instruction par la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.).

Dispositions fortement conseillées (≠ prérequis obligatoires)

Autonomie
Bonne condition physique
Permis B
Goût prononcé pour le travail en extérieur

Programme :

Observation et appréciation de l'état des arbres
Adaptation des modes d'interventions aux caractéristiques du chantier
Choix des techniques et des équipements en fonction des contraintes du chantier, de la législation et des réglementations de sécurité
Interventions sur tout type d'arbre d'ornement, de toutes dimensions et en toutes situations
Organisation de chantier (préparation, hiérarchisation des tâches etc...)

Certificat de Spécialisation

« Arboriste Grimpeur »

Parcours en alternance



ARBRES ET PAYSAGES

Modalités d'évaluation :

Le diplôme s'obtient en cumulant les réussites aux différentes épreuves réalisées en situations professionnelles spécifiques. Elles couvrent l'ensemble des blocs de compétences dont l'obtention peut s'effectuer sur plusieurs années (si échec pendant la formation). Un bloc de compétences est acquis à vie.

Informations pratiques :

Le CFPF vous accueille dans ses bâtiments en bois, situés au cœur d'un parc arboré de 4 hectares, alliant convivialité et respect de la nature.

Hébergement pendant la formation : externat :

Hébergements proposés par des particuliers à proximité.

Restauration :

Sur Châteauneuf du Rhône : restauration rapide, pizzéries...

Repas tiré du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac

Modalités accès :

En voiture :

Par la N7 direction Châteauneuf du Rhône

Par A7 sortie N°18 Montélimar Sud - direction Châteauneuf du Rhône

En train :

Gare Montélimar, puis rejoindre la gare Montélibus (17 avenue Charles de Gaulle) et prendre la ligne de bus 4 (direction Châteauneuf du Rhône/piscine)

En bus : Arrêt St Joseph (ligne 4)

Accessibilité aux personnes handicapées :

Notre bâtiment est conforme à la loi du 11/02/2015 sur le handicap. Toutes nos salles de cours sont accessibles + parkings dédiés. Toutefois, cette formation n'est pas ou peu accessible aux personnes ayant un handicap physique ou psychologique lourd ou des troubles psychologiques en raison de l'importance accordée à la capacité d'exercer des responsabilités, d'être autonome, et de pouvoir supporter une activité physique soutenue.

Financement :

En Alternance : (contrat de travail)

- Contrat d'apprentissage (jusqu'à 29 ans révolus)
- Contrat de professionnalisation (sous réserve de places disponibles)

La formation est prise en charge par l'OPCO de la branche professionnelle dont dépend l'entreprise sauf pour les collectivités territoriales qui la financent sur leur propre budget formation.

Gratuité pour l'apprenti.

Votre contact :

Isabelle DALLARD
04 75 90 77 33
i.dallard@drome.cci.fr

Dossier de candidature téléchargeable sur notre site www.cfpf.org

Les suites de parcours possibles :

Cette formation est une spécialisation après un diplôme et permet d'accéder directement à l'emploi. La poursuite d'études est cependant possible vers le CS Gestionnaire des Arbres d'Ornement ou la Licence professionnelle Gestion durable des arbres et arbustes en aménagement paysager.

La valeur ajoutée du CFPF :

160 Chemin du Mars - 26780 Châteauneuf-du-Rhône | T. 04 75 90 77 33 | www.drome.cci.fr/nos-formations | www.cfpf.org

N° SIRET 182 630 012 00173 | Code APE 8559A | N° TVA Intracom. FR 01 182 630 012 | N° d'activité 8226P000126

N° Datadock 0002442 | Certification Qualiopi au titre de : actions de formation et actions de formation par apprentissage

Certificat de Spécialisation

« Arboriste Grimpeur »

Parcours en alternance



ARBRES ET PAYSAGES

Le CFPF existe depuis plus de 35 ans et a créé en 1984 la formation en élagage sanctionnée aujourd'hui par le CS Arboriste-Elagueur.

Il fait donc profiter aujourd'hui les futurs apprentis de son réseau professionnel pour les aider à trouver un employeur.

Membre de la Société Française d'Arboriculture, labellisé CHARTE DE QUALITE par l'UNEP le CFPF délivre notamment le GSA puisqu'il a fait partie du GTN qui a permis de rédiger le nouveau référentiel (ex GSST).

Ayant participé à de nombreux projets européens (8 en tant que leader et 14 comme partenaire), le CFPF a pu s'enrichir de l'expérience de ses collègues européens et créer ensemble des méthodologies et outils pédagogiques innovants que le CFPF utilise pour ses propres apprenants.

Taux de réussite à l'examen : 100 %

Taux de poursuite d'études : 5 % maximum

Taux d'interruption en cours de formation :

5 % maximum

Taux d'insertion professionnelle : 100 %

Taux de satisfaction des stagiaires : 92 %

VISITE VIRTUELLE DU CFPF >>>

*Chez nous pour réussir,
on vous met dehors !*



Dernière mise à jour le 10/12/2025

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 Cofinance par
l'Union européenne

 France
Travail

CHARTE DE QUALITÉ
DE LA FORMATION EN ÉLAGAGE


PEFC


EAC


QUALIPISSAGE


PROFESSIONNELS QUALIFIÉS
DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT


CAPIAT

